



Accueil des nouveaux habitants

Vous venez d'emménager : vous ne connaissez pas Le Castéra et vous vous posez des questions dans les domaines administratifs, éducatifs, sociaux,...

Nous avons le plaisir de vous accueillir en Mairie pour vous remettre tous les documents vous permettant de mieux connaître votre commune, ses services et sa vie associative. Vous y trouverez des documents informatifs indispensables.

Vous pourrez vous inscrire sur la liste électorale, faire votre changement d'adresse,...

N'oubliez pas non plus de :

- * faire votre changement d'adresse sur votre carte grise auprès de la Préfecture
- * signaler votre nouvelle adresse : perception, banque, assureur, mutuelle, employeur, caisses de retraite ou Pôle Emploi, caisses de Sécurité Sociale et Allocations Familiales...
- * activer vos abonnements électricité, gaz et eau
- * prévenir la Mairie de votre commune de départ
- * faire suivre votre courrier par La Poste du domicile que vous quittez.

Pour faciliter votre installation et répondre à toutes vos questions, la commune organise chaque début d'année, une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

Autour d'un cocktail de bienvenue, le maire et le conseil municipal, accueillent les Castérais et les Castéraises récemment installés sur la commune.